



**AVIS PUBLIC  
CANTON DE WENTWORTH**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - « Règlement numéro 2018-007-04, modifiant le règlement de zonage numéro 2018-007 (règlement résiduel) »**

Avis public est donné par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, de l'entrée en vigueur du « Règlement numéro 2018-007-04, modifiant le règlement de zonage numéro 2018-007 (règlement résiduel) », adopté lors de la séance ordinaire du 6 février 2023.

Ce règlement entre en vigueur le 10 mars 2023, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC d'Argenteuil, et ce, conformément à la Loi.

Le règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, 175 chemin Louisa à Wentworth, durant les heures normales de bureau ou sur le site web [www.wentworth.ca](http://www.wentworth.ca) .

Donné à Wentworth le 16 mars 2023

Natalie Black  
Directrice générale et greffière-trésorière